

Pour vos déchets produits en **2025**, vous paierez :

- En février et en août 2025, sur chaque facture semestrielle, la moitié de l'abonnement et du forfait,
- En février 2026, la part variable, seulement si vous avez fait plus de 13 levées du bac ordures ménagères dans l'année et si vous avez effectué des dépôts d'ordures ménagères dans les conteneurs à contrôle d'accès. Pour calculer la part variable, il faut multiplier le nombre de levées supplémentaires ou de dépôts par les coûts unitaires indiqués dans la grille.

<b>Foyers (résidents à l'année ou saisonniers), professionnels, administrations, associations collectés en conteneurs 2 roues.</b>						
Nombre de personnes dans le foyer	Volume du bac	Abonnement au service	Forfait incluant <b>13 levées</b>	<b>Abonnement + forfait</b>	Prix de la levée supplémentaire de la <b>14<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup></b>	Prix de la levée supplémentaire à partir de la <b>17<sup>ème</sup></b>
1 pers.	80 litres	123,59 €	21,31 €	<b>144,90 €</b>	2,13 €	4,26 €
2 pers.	120 litres	123,59 €	66,15 €	<b>189,74 €</b>	4,26 €	8,52 €
3 pers.	180 litres	123,59 €	136,52 €	<b>260,11 €</b>	6,39 €	12,79 €
4 pers.	240 litres	123,59 €	200,45 €	<b>324,04 €</b>	8,52 €	17,05 €
5 pers. et plus	340 litres	123,59 €	311,14 €	<b>434,73 €</b>	10,66 €	21,31 €

  

<b>Foyers (résidents à l'année ou saisonniers), professionnels, administrations, associations collectés en conteneurs 4 roues.</b>					
	Abonnement au service	Forfait incluant <b>26 levées</b>	<b>Abonnement + forfait</b>	Prix de la levée supplémentaire de la <b>27<sup>ème</sup> à la 40<sup>ème</sup></b>	Prix de la levée supplémentaire à partir de la <b>41<sup>ème</sup></b>
770 litres	123,59 €	1 559,97 €	<b>1 683,56 €</b>	14,92 €	34,10 €

  

<b>Abonnés souhaitant utiliser les conteneurs collectifs à contrôle d'accès pour le dépôt d'ordures ménagères résiduelles *</b>	
Prix du dépôt	2,50 €

  

<b>Carte prépayée pour accès aux conteneurs collectifs à contrôle d'accès</b>	
Carte prépayée avec 1 dépôt d'ordures ménagères résiduelles	2,50 €
Carte prépayée avec 2 dépôts d'ordures ménagères résiduelles	5,00 €

  

<b>Professionnels, administrations, associations utilisant uniquement le service de la déchèterie, les plateformes déchets verts et les points d'apport volontaire (verre et papiers)</b>	
Abonnement annuel au service	123,59 €

\*Les foyers collectés en conteneurs individuels peuvent accéder aux conteneurs collectifs à contrôle d'accès avec le badge qui leur a été remis pour accéder à la déchèterie et aux plateformes déchets verts, ou via une application mobile. Dans ce cas, les ouvertures sont réalisées au tarif d'un dépôt. Ces ouvertures ne sont pas incluses dans le forfait des levées du conteneurs, elles sont en supplément.

## QUI PAYE LA REDEVANCE DÉCHETS ?

Tous les usagers du service de collecte des déchets ménagers ainsi que les usagers de la déchèterie, des plateformes déchets verts, et les points d'apport volontaires paient la Redevance Déchets.

**Vous êtes propriétaire de votre logement individuel ou local professionnel :** vous recevrez directement votre facture de votre Redevance Déchets.

**Vous êtes propriétaire (bailleur) d'un immeuble d'habitation collective et les locataires ne peuvent pas disposer d'un bac individuel :** vous recevrez directement la redevance totale de l'immeuble qui sera à répartir entre les locataires de l'immeuble comme les autres charges.

**Vous êtes locataire d'une maison individuelle ou d'un appartement et vous êtes détenteur d'un bac individuel :** vous recevrez directement votre facture de Redevance Déchets.

## IMPORTANT : PRÉVENIR LE SERVICE DÉCHETS EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION.

Il est impératif de communiquer le plus rapidement possible tout déménagement ou changement dans la composition de votre foyer par téléphone au **02.97.65.16.16** ou par mail **dechets@bbo-communauté.bzh**. Les tarifs sont calculés au prorata et au jour près de l'utilisation du service. Tout changement de dotation impliquant un changement de facturation est calculé par jour calendrier.